



**LA VIE EN  
VOSGES**

le Département

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EPINAL LE 08 JUIL. 2025

Société Européenne de Biomasse

12 Rue de la Chaussée d'Antin

75009 PARIS

**PÔLE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**DIRECTION DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES**

Service Economie et Emploi

Affaire suivie par Sébastien HUET

Tél. : 03 29 29 89 85 - shuet@vosges.fr

**Objet : Surface de construction – ZAC de Damblain**

Monsieur,

Le département des Vosges a contractualisé une vente de parcelles sur la ZAC de Damblain avec votre société, dans le but d'y construire une unité de production de pellets bois. Les parcelles objet de ce contrat portent les références cadastrales OB446 et OB448 et représentent une surface globale de 191 584 m<sup>2</sup>.

Dans le cadre du permis de construire que vous avez déposé sur ces parcelles, le Département, en tant que gestionnaire de la zone, vous autorise la construction de 20 000m<sup>2</sup> de plancher sur cette parcelle, soit environ 10,5% de la surface du terrain dédié à ce projet.

Mes services restent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président du Conseil départemental**

Par délégation,

Le Directeur Général Adjoint

En charge du Pôle Développement du Territoire

Didier DECLERCQ

Toute correspondance doit être adressée sous forme impersonnelle à « Monsieur le Président du Conseil départemental des Vosges ».